

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**REPRISE ANTICIPÉE
DU RESULTAT 2024 -
BUDGET ORDURES
MÉNAGÈRES**

N° CC_2025_0027

Séance du : mercredi 19 mars 2025

Convocation du : 05 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Guillaume MATHÉLIER par Bertilla LE GOC, François LIERMIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Ines AYEYB par Maryline BOUCHÉ, Amine MEHDI par Denis MAIRE, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN par Nadège ANCHISI, Odette MAITRE par Stéphane PASSAQUAY

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT

Conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et l'Assemblée peut procéder à la reprise anticipée du résultat.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget des Ordures Ménagères n'ayant pas encore été adoptés, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024 estimés au budget primitif 2025.

- Résultat global de la section de fonctionnement : 2 173 084,98 €
- Résultat global de la section d'investissement : - 2 140,44 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1 887 006,74 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 369 348,00 €

Après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement est déficitaire de 1 519 799,18 €. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- en recette d'investissement au compte 1068 « autres réserves » pour 1 519 799,18 €

- en recette de fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté » pour 2 140,44 €.

Le résultat d'investissement sera repris en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit antérieur reporté » pour 2 140,44 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 44

Abstention : 1

DECIDE :

D'APPROUVER la reprise anticipée du résultat 2024 estimé du budget des Ordures Ménagères au budget primitif 2025 conformément aux dispositions indiquées ci dessus.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 20/03/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 21/03/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

**Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)**

le 25/02/2025

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 074-200011773-20250320-CC_2025_0027-DE



RESULTAT 2024

ORDURES MENAGERES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2024	15 126 097,10	3 059 394,88	18 185 491,98
Dépenses 2024	14 747 420,56	3 279 358,28	18 026 778,84
RESULTATS 2024	378 676,54	-219 963,40	158 713,14
Situation initiale	1 794 408,44	217 822,96	2 012 231,40
SITUATION FINALE	2 173 084,98	-2 140,44	2 170 944,54
Reports de dépenses		1 887 006,74	1 887 006,74
Reports de recettes		369 348,00	369 348,00
TOTAL		-1 519 799,18	653 285,80

Annemasse, le

La Trésorière Principale d'Annemasse

Annemasse, le

Le Président
G DOUBLET